



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

SESSION 2024

CANDIDATS INDIVIDUELS ET CNED

Rectorat de Clermont-Ferrand
Division des examens et concours

Bureau du DNB

Affaire suivie par :

Assia CHAIAL

Tél : 04 73 99 34 28

Mél : ce.dec3@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix

63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

MODALITES D'ATTRIBUTION

EPREUVES

SOUTENANCE ORALE DE PROJET

Modalités d'attribution

1. Candidats « CNED scolaire réglementé »

Sont pris en compte pour l'attribution du DNB :

- a. **Les acquis scolaires** (400 points) qui sont calculés selon le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture atteint par le candidat :

- Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer : Français, Langues vivantes, Mathématiques, Langage des arts et du corps ;
- Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre ;
- Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen ;
- Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- Domaine 5 : les représentations du monde et de l'activité humaine.

↳ Peuvent s'y ajouter les points obtenus pour un enseignement facultatif (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, chant choral, langue des signes française, découverte professionnelle, langue vivante étrangère).

- b. **Les notes obtenues aux épreuves écrites** (300 points) :

- une épreuve écrite de français,
- une épreuve écrite de mathématiques,
- une épreuve écrite d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique,
- une épreuve écrite de physique-chimie, de sciences de la vie et de la terre et de technologie.

- c. **La note obtenue à l'épreuve orale** (100 points)

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'Histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours « Avenir », parcours « Citoyen », parcours « Educatif de santé », parcours d'« Education artistique et culturelle ») qu'il a suivis.

2. Candidats individuels

Sont pris en compte pour l'attribution du DNB :

Les notes obtenues aux épreuves écrites (400 points) :

- une épreuve écrite de français,
- une épreuve écrite de mathématiques,
- une épreuve écrite d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique,
- une épreuve écrite de physique-chimie, de sciences de la vie et de la terre et de technologie,
- une épreuve écrite de langue vivante étrangère.

Le diplôme national du brevet est décerné aux candidats ayant obtenu un nombre total de points au moins égal à 400 sur 800 (candidats scolaires) et à 200 sur 400 (candidats individuels).

Epreuves du DNB

- Selon la catégorie du candidat (CNED scolaire réglementé ou Individuel), le nombre d'épreuves et les points attribués varient (cf. tableau ci-dessous).
- L'épreuve de sciences des candidats de la série professionnelle avec la spécialité agricole porte sur deux disciplines (*Physique-Chimie, Biologie-Ecologie*), contrairement à celle des autres candidats (série générale ou série professionnelle sans spécialité agricole) qui porte sur deux des trois disciplines suivantes : *Physique-Chimie, SVT et Technologie*.

Le choix des deux disciplines retenues pour les épreuves de juin 2023 sera signifié deux mois avant la date de l'examen.

| CNED SCOLAIRE réglementé | INDIVIDUEL |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">5 épreuves obligatoires</p> <p>* <u>1 épreuve orale</u> : Durée 15 min. – 100 points Cette épreuve porte sur l'enseignement d'Histoire des arts ou sur l'un des projets qui s'inscrivent dans le cadre du parcours « Avenir », du parcours « Citoyen », du parcours « Educatif de santé » ou du parcours d'« Education artistique et culturelle ».</p> <p>* <u>4 épreuves écrites</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mathématiques Durée 2 heures – 100 points- Français Durée 3 heures – 100 points- Sciences : Physique-Chimie, SVT et/ou Technologie (ou <i>Physique-Chimie et Biologie-Ecologie pour la série professionnelle agricole</i>) Durée 1 heure – 50 points- Histoire-Géographie, Enseignement Moral et Civique Durée 2 heures – 50 points | <p style="text-align: center;">5 épreuves obligatoires</p> <p>* <u>5 épreuves écrites</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mathématiques Durée 2 heures – 100 points- Français Durée 3 heures – 100 points- Sciences : Physique-Chimie, SVT et/ou Technologie (ou <i>Physique-Chimie et Biologie-Ecologie pour la série professionnelle agricole</i>) Durée 1 heure – 50 points- Histoire-Géographie, Enseignement Moral et Civique Durée 2 heures – 50 points- Langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, chinois) Durée 1h30 – 100 points |

Epreuve orale des candidats CNED

Les candidats « CNED scolaire réglementé » présentent une épreuve orale de soutenance de projet.

Chaque candidat « CNED scolaire réglementé » doit faire connaître l'intitulé et le contenu du projet réalisé et indiquer si son choix porte sur un parcours éducatif (à préciser) ou sur l'enseignement d'Histoire des arts (*Cf. Annexe « Parcours éducatifs proposés pour la soutenance de projet à l'oral »*).

A cet effet, la fiche « Soutenance de projet » ci-après doit être **complétée**.

Elle est à **renvoyer au rectorat** pour le **Vendredi 02 février 2024** à l'adresse suivante :

Rectorat de Clermont-Ferrand
Division des examens et concours
Bureau du DNB
3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1



A retourner au rectorat de Clermont-Ferrand pour le vendredi 02 février 2024

Division des examens et concours – Bureau du DNB – 3 avenue Vercingétorix – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Identifiant National (INE) (si INE connu) :

Titre : M. Mme

N° de candidat :

Nom :

Né(e) le :

Prénoms :

Établissement :

CNED

► Précisez l'intitulé du projet ou sujet :

► Indiquez le contenu du projet ou sujet (résumé) :

► Précisez si le choix porte sur un parcours éducatif ou sur l'enseignement d'Histoire des arts :

Parcours « Avenir »

Parcours « Citoyen »

Parcours d'« Education artistique et culturelle »

Parcours « Educatif de santé »

Enseignement d'Histoire des arts

► Disciplines concernées :

► Si vous souhaitez présenter un projet portant sur la thématique « Langues et cultures étrangères ou régionales », vous pouvez effectuer une partie de votre présentation en langue vivante étrangère ou régionale, si cela est possible dans le centre d'examen (5 minutes maximum sur les 15 minutes de l'oral).

Dans ce cas, précisez la langue choisie :

Anglais

Espagnol

Allemand

Portugais

Italien

Occitan

SIGNATURE du candidat
et de son représentant légal si le candidat est mineur



ANNEXE

PARCOURS EDUCATIFS PROPOSES POUR LA SOUTENANCE DE PROJET A L'ORAL

▷ Le parcours « Avenir »

Il doit permettre à chaque élève :

- de comprendre le monde économique et professionnel ;
- de connaître la diversité des métiers et des formations ;
- de développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Lien à consulter : <https://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-parcours-avenir.html>

▷ Le parcours « Citoyen »

Il permet d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde ;
- la prévention et la lutte contre le harcèlement ;
- la lutte contre l'homophobie ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éducation aux médias et à l'information ;
- l'éducation à la défense.

Lien à consulter : <https://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

▷ Le parcours d'« Education artistique et culturelle »

Il repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Lien à consulter : <https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

▷ Le parcours « Educatif de santé »

Le parcours « Educatif de santé » est structuré autour de trois axes :

- l'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la prévention : conduites à risques, conduites addictives, etc. ;
- la protection de la santé : environnement favorable à la santé et au bien-être.

Lien à consulter : <https://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>